N. 36. TOME Ier — 1re ANNÉE — DIMANCHE ET LUNDI 13 ET 14 FEVRIER 1842

ON S'ABONNE

— Au bureau central, à l'imprimerie de la Banque de Pologne.

— Chez tous les libraires.

— Et à tous les bureaux de poste.

Pour 3 mois

Varsovie: R. ar. 2, c. 25 (15 f.)
à domicile. 2, 40 (16 f.)
Province 3, (20 f.)

Un N°. isolé — c. 5 (10 gr.)



On reçoit les avis à insérer, tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, au bureau du journal.

Le prix des insertions, se règle à l'amiable.

Les lettres adressées à la rédaction doivent être affranchies.

LE GLANEUR DE VARSOVIE

— VARSOVIE, 14 *Février*. — S. M. l'Empereur, sur le rapport du conseil de l'Empire, a daigné confirmer les titres de noblesse de la famille Turkull. Les lettres de noblesse accordées à cette famille, remontent à l'année 1676.

— Mercredi prochain, à 1 heure après midi, dans la grande salle de la ressource, au palais Mniszek, le docteur Guistiniani, nouvellement arrivé à Varsovie, improvisera sur toutes sortes de matières, données séance tenante. On peut se procurer des billets pour cette représentation d'un nouveau genre, chez MM. Sbarbori, rue Longue; Ravajoli, rue de miel, et Conti à la ressource.

— ST. PETERSBOURG, 21 *Janvier* (2 *Février*). — S. M. l'Empereur a daigné accorder des épées d'honneur en or, enrichies de diamants, avec l'inscription: » *Pour la bravoure*, au lieutenant-général Faezi, ainsi qu'au général-major Kozlianinoff 1. Ces épées d'honneur sont la récompense d'actions d'éclat, accomplies par eux dans des combats livrés contre les montagnards du Caucase.

— M. de Grünwald, landrath d'Estonie, a été promu au rang de conseiller d'état actuel, et nommé gouverneur civil d'Estonie, en remplacement du conseiller-actuel de Benkendorff, décédé.

— Le 25 *Janvier* (6 *Février*). Le violiniste génois, Camille Sivori, doit donner un concert dans la salle de Me d'Engelhardt, au pont de Casan. Le prix des billets est fixé à 10 roubles assignats.

PARTIE POLITIQUE.

— PARIS, 4 *Février*. — M. Dussolier a terminé la lettre qu'il a adressée hier au président de la chambre, en annonçant sa démission de député. La chambre entière, par un mouvement spontané, a protesté contre cet excès de scrupule et de délicatesse. Les journaux de l'opposition insistent peu sur la lettre en question; ceux qui en parlent plus longuement, disent que cette délicatesse extrême, de la part de ce député, témoigne hautement de la moralité de l'opposition. L'exemple donné par monsieur Dussolier, dit *le Journal des Débats*, ne pouvait venir plus à propos. Si nous en croyons les bruits généralement répandus aujourd'hui, le moyen par lequel M. Isambert aurait eu connaissance de la lettre dont il a entretenu la chambre, est maintenant connu. (Il paraît qu'ayant aperçu

cette lettre sur le bureau d'un haut fonctionnaire, il l'aurait lue, pendant, que celui-ci avait le dos tourné). Ce moyen serait tel que la conscience et la délicatesse même la plus vulgaire ne sauraient l'approuver. Que M. Isambert imite M. Dussolier; qu'il vienne expliquer sa conduite à la tribune, et la justifie, s'il est possible.

— Les réductions principales dans les dépenses de 1843, portent sur les budgets des deux ministères de la guerre et de la marine. Les explications données par M. le maréchal Soult, relativement à la diminution de l'effectif de l'armée, sont conformes à celles qu'il a exposées dans son rapport au Roi. La suppression d'une compagnie par bataillon d'infanterie, qui doit produire une économie de 30 millions environ pour le Trésor, lui paraît le meilleur moyen de concilier tous les intérêts. Par là, l'effectif de l'armée se trouvera rapproché le plus possible du chiffre de 317,000 hommes présents sous les drapeaux, chiffre qui a servi de base aux budgets antérieurs à 1840. En outre, une réserve de 160,000 hommes, composée de soldats ayant plusieurs années de service, sera complètement organisée en 1843, et permettra, au besoin, de porter l'armée à plus de 500,000 hommes, sans avoir recours à aucune levée extraordinaire.

— Le ministère de la marine, que les événemens de 1840 ont aussi obligé de franchir les limites ordinaires de son budget, et de porter jusqu'à 225 le nombre de ses bâtimens armés, a été forcé de chercher, dans une nouvelle organisation, le moyen d'alléger le Trésor en conservant, sur un pied respectable, les forces navales de la France. L'amiral Duperré se propose de résoudre cette difficulté par la répartition de tous les bâtimens en trois catégories: 1° la présence à la mer; 2° la disponibilité de rade; 3° la commission de port; c'est-à-dire par une armée navale, active et par une réserve établie à deux degrés. D'après ce systême, il y aura 140 bâtimens au grand complet d'armement, dont 8 vaisseaux de ligne, 12 frégates, 8 corvettes de guerre, 21 bricks, 26 bâtiments légers, 30 gabarres et corvettes de charge et 35 bâtiments à vapeur, qui tiendront constamment la mer; 4 vaisseaux, dont un de premier rang, et trois de 2e rang seront en disponibilité de rade; 14 bâtimens, dont 8 vaisseaux de ligne, 3 frégates et 3 bateaux à vapeur, resteront en commission de port. Cette combinaison pouvant, selon les circonstances, se modifier et s'étendre, paraît offrir au ministre trois grands avantages: célérité d'exécution, affermissement de la discipline, et économie. Ainsi, quoique le budget de la marine se trouve réduit de plus de 37 millions, le ministre pourra conserver 158 bâtimens armés, 22,589 hommes d'équipage à la mer, et 20,302 h. de troupes d'infanterie et d'artillerie, pour le service des ports du royaume et des colonies.

— Il vient de se former à Paris, sous la raison A. E. Bruneau et Cie, une société qui, disposant d'un capital de 43 millions de francs, s'occupera d'acheter et de revendre les biens nationaux d'Espagne.

La *Gazette d'Etat de Prusse*, donne le tableau suivant des budgets de la France à diverses époques, tableau qui, dit-elle, est fait d'après des documents officiels:

1609	Henri IV (ministère de Sully)	32,571,841
1642	Louis XIII. (minist. de Richelieu).	117,597,600
1670	Louis XIV (minist. de Colbert).	79,834,565
1678	Louis XIV. (conquête de la Hollande). . .	105,604,607
1685	Louis XIV (min. Letellier)	100,640,257
1693	« « « «	158,151,582
1698	« « « «	211,036,685
1699	« « « «	411,934,703
1707	« « (minist. Chamillart)	258,230,567
1715	Louis XV. (système de Law).	146,824,181
1722	« « « «	197,750,112
1734	« (min. du Card. Fleury)	240,392,582

1787	Louis XVI (min. Necker)	742,000,000
1789	« « «	531,444,000
1798	République	572,451,495
1802	Consulat	589,500,000
1804	Empire	804,937 555
1812	« « «	1,000,000,000
1814	Louis XVIII. . . .	798,590,859
1817	« « «	1,036,870,503
1818	« « «	1,414,433,736
1824	Charles X.	951,992,442
1831	Louis Philippe . . .	1,220,886,400
1841	« «	1,187,842,234

— Le *Messager* annonce officiellement, que le gouvernement présentera aux chambres un projet de loi sur un systême de grandes lignes de chemins de fer. La divergence d'opinions qui régnait dans le ministère sur cette question, paraît donc avoir cessé.

— La santé du maréchal Soult continue de s'améliorer; aujourd'hui il est sorti pour la première fois, depuis sa maladie.

— Un nouvel l'opéra d'Auber, paroles de Scribe, intitulé le duc d'Olonna, vient d'être joué avec un succès complet à l'Opéra-Comique.

— Londres, 3 *Février*. Ouverture du parlement: A midi, les galeries de la chambre sont déjà remplies par l'élite du monde fashionable de Londres. A la droite du trône de S. M., se trouve placé le fauteuil, destiné au prince de Galles, fait et travaillé d'après le modèle du trône, seulement un peu plus petit. Sur le dossier de ce fauteuil, sont brodées les armes et la devise du prince: *Ich dien*. Le siége du prince Albert est placé à gauche du trône, mais un peu plus bas; celui du roi de Prusse est sur le même niveau que le parquet de la chambre et près du banc des évêques. A une heure passée, une salve d'artillerie et une fanfare annoncent l'approche de la Reine. S. M. s'étant assise sur son trône, le lord chancelier lui présente, à genoux, le discours de la couronne, et va se placer ensuite derrière le fauteuil du prince de Galles, sur lequel il dépose le sceau royal. Lorsque les membres de la chambre des communes sont venus à la barre de la chambre des lords, la Reine lit son discours d'une haute et intelligible voix.

S. M. remercie d'abord le Tout-Puissant de la naissance du prince de Galles, puis elle ajoute: »J'ai la confiance que vous partagez le plaisir que me fait éprouver la présence dans ce pays, de mon bon frère et allié, le roi de Prusse, qui, sur mon invitation, a bien voulu venir en personne remplir l'office de parrain du prince du Galles...... C'est avec une vive satisfaction que je vous annonce que j'ai conclu avec l'empereur d'Autriche, le roi des Français, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, un traité pour la répression efficace de la traite des noirs. Ce traité sera communiqué au parlement, aussitôt que les ratifications en auront été échangées. On vous soumettra aussi un traité que j'ai conclu avec les mêmes puissances, et dont le but est la sécurité de l'empire ottoman et le maintien de la paix générale..... Je regrette de ne pouvoir vous annoncer le rétablissement des relations amicales avec la Chine, mais les succès remportés déjà par l'expédition dirigée contre cette puissance, ainsi que la confiance que j'ai dans la valeur de nos troupes de terre et de mer, me font espérer que nos différends avec le gouvernement chinois, seront bientôt aplanis, et nos relations commerciales avec ce pays, rétablies sur une base solide.— Dans la seconde partie de son discours, S. M. a appelé l'attention du parlement sur l'état des finances du pays, et sur la légistation concernant l'importation du blé et des autres articles de provenance étrangère.

— Le même jour les adresses en réponse au discours du trône, ont été votées dans les deux chambre, sans aucune discussion. Dans la chambres des lords, lord Brougham a parlé avec enthousiasme de S. M. le roi de Prusse, et a dit: »Il n'y a pas aujourd'hui, dans toute l'Europe, je vais plus loin, il n'y

a jamais eu sur le trône, un prince plus humain, plus bienveillant, un prince à sentiments aussi généreux, aussi libéraux; un prince aussi aimé de son peuple et aussi estimé à l'étranger; un prince enfin de qui on puisse dire avec plus de raison, que, plus on apprend à le connaître, plus on l'aime et on l'estime.» Les journaux anglais, qui rapportent ces paroles, disent qu'elles ont trouvé un écho dans le cœur de tous les membres du parlement.

— Le duc de Buckingham en se retirant, du ministère a déclaré, dit-on, qu'il restera très-attaché à la politique du cabinet, sauf sur la question spéciale, qui a amené sa retraite. Mais il n'est pas douteux que le mécontentement sera très-sérieux dans une certaine fraction des deux chambres. L'opposition sur la question des céréales dans la chambre des lords, sera conduite par le duc de Buckingham et le duc de Richmond. Dans la chambre des communes, les représentans des comtés, qui forment principalement la majorité tory, feront aussi une résistance très-vive. Mais ce qui est encore moins douteux, c'est que sir Robert Peel triomphera de cette opposition par son autorité personnelle, qui le rend indispensable à son parti, autant que par l'autorité irrésistible des faits, qui ont rendu le maintien de la législation actuelle impossible pour tout gouvernement.

— S. M. la reine a créé le prince Albert, chevalier de l'ordre Irlandais de St. Patrick, et décidé qu'il aurait la préséance sur tous les autres chevaliers de l'ordre.

— S. M. le roi de Prusse a pris congé des divers membres de la famille royale d'Angleterre, et est parti, avec le prince Albert, pour Woolwich.

— Bruxelles, 5 *Février*. — S. M. le roi de Prusse est arrivé aujourd'hui, à une heure de l'après midi, au château de Laecken.

— Vienne 4 *Février*. — Le prince Esterhazy, ambassadeur d'Autriche près la Cour de St. James, n'ira plus à Londres et veut, assure-t-on, se retirer entièrement des affaires. Le prince Félix de Schwarzenberg, accrédité aujourd'hui auprès de la cour de Turin, est désigné comme devant lui succéder à Londres.

— Rome, 26 *Janvier*. — S. S. le Pape a tenu, le 24, un consistoire secret, où, après une courte allocution, il a proclamé cardinaux les prélats Massimo, Acton, Vannicelli, Corsi et le prince de Schwarzenberg.

Dans le même consistoire, Sa Sainteté a nommé plusieurs évêques et archevêques, parmi lesquels on remarque les noms de Clément Bąkiewicz, prêtre du diocèse de Cracovie, archidiacre du diocèse de Sandomir, lequel a été promu au siége épiscopal de cette dernière ville. (C'est le même dont il y a quelques jours la *Gazeta Codzienna* a annoncé la mort).

— Madrid, 28 *Janvier*. — La séance de la chambre des députés d'aujourd'hui, a été très-orageuse. On a commencé la discussion du second paragraphe de l'adresse, relatif aux relations de l'Espagne avec les puissances étrangères, et surtout avec la France. M. Mendez Vigo a attaqué vivement le gouvernement de ce pays. M. le président du conseil lui a répondu; M. Olozaga a pris aussi la parole dans ce débat. (Nous reviendrons sur cette séance).

L'appropriation successive des biens ecclésiastiques par le gouvernement espagnol, donne lieu à de vives résistances parmi les membres du clergé. L'évêque de Calahorra (prince de Soria) arrive en ce moment à Valence, condamné à un exil de 4 ans, pour avoir résisté aux prétentions du fisc à domanialiser les biens de l'église. Ce prélat paraît résigné et refuse d'en appeler aux tribunaux civils. Il doit s'embarquer pour l'île de Mayorque, qui lui a été désignée comme lieu d'exil. La négociation ouverte au sujet des propriétés religieuses entre la cour de Rome et le gouvernement espagnol, est complètement rompue.

Arrivées: MM. Déboli, venant de Zamość; Blumenthal, venant de Tomaszow; Buchmejer, général-major, venant de Góra; Kruszewski Stanislas, venant de Zdziechów.

Départs: MM. le général Gostomiłow, allant à Płock; Burdziński allant à Ołtarzew; Kuliński, allant à Radom.

Erratum. N° 35 1re colonne, 1re ligne, au lieu de: 31 Février, lisez: 3 Février.

Théâtre des Variétés. — *Cień kochanka* (L'Ombre d'un Amant); *Biedny rybak* (le Pauvre Pécheur).

Le Chronothermomètre de la Banque marquait hier à midi: 1 degrés au dessous de zéro; — à 6 heures du soir: 4 — à minuit: 6 — ce matin à 6 heures: 7.